



Quels enjeux pour les CCAS et CIAS au cours du prochain mandat ?

Par Hervé Guéry, directeur d'études au Compas

30 ans aux côtés des CCAS. 30 ans à observer, comprendre, accompagner.

Le Compas accompagne les CCAS dans le cadre de la définition de leurs priorités, au regard de l'évolution des besoins sociaux des habitants. Trois décennies d'observation et d'analyse des dynamiques à l'œuvre, des réponses apportées, de leurs mutations.

Tout change, bien sûr. Et pourtant, une constante demeure : **l'action sociale communale fait toujours preuve d'innovation pour s'adapter aux réalités territoriales et aux transformations sociales.**

Au fil des années, les CCAS ont su se renouveler pour mieux répondre à l'évolution des besoins sociaux. Les CCAS ont ainsi modifié leurs méthodes en étant aujourd'hui moins centrés sur l'assistance qu'ils ne l'étaient dans les années 80-90. Actuellement, ils sont confrontés à la progression du nombre de seniors, à la diversification des structures familiales, à la crise du logement, aux nouvelles formes de précarité, au défi du numérique, à l'accès à l'alimentation, etc.

Face à chaque enjeu, les CCAS ont su s'interroger et mobiliser les services municipaux, leurs partenaires pour jouer pleinement leur rôle de coordination de la réponse sociale : en interne (par exemple autour des enjeux de tarification des services publics), ou dans le cadre d'instances partenariales (pilotage des politiques publiques, démarche d'Analyse des Besoins Sociaux...).

Acteurs clés de l'action sociale locale, les CCAS œuvrent depuis toujours pour réduire les inégalités et favoriser l'accès au bien-être des habitants les plus fragiles. Les CCAS savent aujourd'hui être dans la prise en charge des besoins non couverts par notre système de protection sociale et par les champs de compétences des autres acteurs. Dernier filet de sécurité pour grand nombre de personnes fragiles, les CCAS sont les réels observateurs des «trous de notre protection sociale» et des besoins non couverts.

Depuis début 2024, le Compas a engagé un travail de fond autour d'un **diagnostic communal innovant pour comprendre les dynamiques sociales à l'œuvre dans les territoires**.

L'objectif : outiller élus et professionnels pour qu'ils puissent appréhender les enjeux sociaux de demain et construire, dès aujourd'hui, des réponses adaptées pour le prochain mandat (mais aussi autant d'arguments pour renforcer la spécificité des CCAS/CIAS dans les collectivités communales ou intercommunales).

Sur la base des mutations en cours de notre société, nous avons identifié une dizaine de défis à relever à l'horizon 2032 pour les communes. Ces défis reposent sur une analyse prospective et viennent interroger directement la réponse sociale locale : **«Comment se dessine la réalité sociale de demain si les dynamiques actuelles se poursuivent ?»**.

Pour répondre à cette question, quatre grands axes sont analysés :

Socio-
démographiques

Accès aux droits

Économiques

Environnementaux

Chacun de ces changements interpelle les CCAS et leur capacité à innover.

Si «gouverner, c'est prévoir», alors anticiper, c'est se donner les moyens d'agir.

À travers cette démarche prospective, le Compas souhaite contribuer à éclairer les élus – d'aujourd'hui comme de demain – et à les aider à bâtir une politique sociale communale plus résiliente, plus juste et pleinement ancrée dans les besoins réels de leurs concitoyens.

Les enjeux sociodémographiques

Très diverses, les mutations sociodémographiques de notre société impactent directement les réalités vécues par les habitants et requestionnent les réponses locales.



Le vieillissement : un défi universel et immédiat

Dans tous les territoires, y compris les plus jeunes, le vieillissement de la population s'accélère. L'arrivée en nombre des générations du baby-boom, les septuagénaires et octogénaires, va considérablement augmenter les besoins d'accompagnement.

Cela se traduira par des écarts entre les besoins de demain et l'organisation actuelle de nos réponses, qui se font déjà ressentir dans de très nombreuses communes. Par exemple, l'offre d'hébergement pour personnes dépendantes, est déjà très insuffisante au regard des réalités actuelles. Dès lors, le virage domiciliaire annoncé impliquera de disposer d'une main-d'œuvre formée bien plus nombreuse qu'aujourd'hui pour le maintien à domicile.

Parallèlement, un marché du travail tendu, avec des jeunes actifs aux choix professionnels plus volatils, pose la question de l'attractivité des métiers du soin souvent peu valorisés économiquement et socialement. Il est ainsi nécessaire de pouvoir quantifier précisément ces besoins en professionnels qualifiés pour chacun de nos territoires.

À cela s'ajoute une autre réalité, moins visible mais tout aussi cruciale : **la montée de la pauvreté chez les seniors**. Les «nouveaux pauvres» des années 80, qui étaient la conséquence de la hausse du chômage et de la précarité de l'emploi sont aujourd'hui les septuagénaires/octogénaires à faibles revenus, sans ressources suffisantes pour prendre en charge économiquement leur situation de dépendance par exemple. La solidarité locale devient alors un acteur central sans pour autant répondre à elle seule à l'ampleur des besoins à venir.

De combien de professionnels du maintien à domicile chaque commune aura-t-elle besoin dans les cinq ou dix ans à venir ? Quel en sera l'impact économique ? Comment financer une hausse massive des besoins lorsque les ressources des ménages mais aussi celles des communes et des départements diminuent ?

L'anticipation est indispensable et doit porter sur la revalorisation des conditions de travail des aidants professionnels, sur l'augmentation de leur niveau de rémunération mais aussi la reconnaissance de leur métier, en proposant de réelles perspectives d'évolution de carrière, en développant une offre de logements accessibles, des aides à la mobilité, etc.

Les CCAS, en première ligne, perçoivent déjà ces réalités et adaptent leurs actions au quotidien.

Mais leur rôle est également d'alerter et de sensibiliser, notamment face à la hausse du nombre de seniors âgés isolés à domicile, de manière à anticiper collectivement les réponses aux besoins de demain.

Les enjeux de la décennie 2030 se construisent maintenant.

Une baisse du nombre de naissances

Il est toujours difficile d'anticiper avec précision l'évolution des naissances, tant ces dynamiques peuvent changer rapidement. Néanmoins, la tendance actuelle est claire : les naissances diminuent nettement. **Cette baisse s'explique par un enchevêtrement de facteurs :**

- une place grandissante de l'emploi dans la vie des jeunes et notamment des femmes,
- un contexte économique incertain,

- des préoccupations environnementales croissantes,
- des difficultés d'accès au logement - notamment social -
- une offre de modes de garde parfois insuffisante et une inquiétude quant à l'avenir.

Les parents isolés, de plus en plus nombreux, ont aussi, en moyenne, moins d'enfants que les couples. À cela s'ajoute une diminution des dispositifs de soutien aux familles.

Ce contexte global pèse sur le choix – ou la capacité – des jeunes ménages à devenir parents ou à agrandir leur famille.

Pour les communes, ces évolutions sont à prendre au sérieux : sans politiques volontaristes en matière de logement (dont notamment le logement social) et de services aux familles, elles se traduiront dans la décennie à venir par des fermetures de classes, voire d'écoles.

Les offres de services, de logements, sont des alliés indispensables à l'action publique locale en direction des familles.

Les grandes migrations internationales

Les mouvements migratoires à l'échelle mondiale ont des répercussions concrètes à l'échelle communale. Ils interrogent les capacités d'accueil, d'intégration et d'accès aux droits pour des populations souvent en grande précarité. Les migrants qui s'installent aujourd'hui en France sont majoritairement jeunes (entre 18 et 40 ans) et en recherche d'emploi.

Leur insertion sociale se heurte à de nombreux obstacles : accès au logement, à la santé, à la formation, à l'emploi.

Dans ce contexte, les CCAS jouent un rôle essentiel. Dernier filet de sécurité pour de nombreuses personnes, ils œuvrent à préserver la dignité des habitants, quelle que soit leur situation administrative ou sociale.

Ils apportent des réponses de proximité :

- hébergements d'urgence,
- accueils de jour,
- accompagnement vers les droits,
- formation à la langue française, etc.

Mais face à des besoins croissants et à un cadre réglementaire de plus en plus contraint, une question se pose : **jusqu'où les CCAS pourront-ils répondre aux défis posés ?**

La réponse à cette question conditionne une part importante de la cohésion sociale sur les territoires.

L'évolution de la structure des ménages

Parmi les enjeux sociaux, l'évolution de nos modes de vie familiaux figure parmi ceux qui modifient le plus nettement les besoins et donc les réponses à y apporter. **Au-delà de la baisse du nombre d'enfants par ménage, on observe une forte progression du nombre de personnes vivant seules ainsi qu'une hausse des situations de monoparentalité.**

Ces transformations ont un impact significatif sur la demande sociale et plus particulièrement sur les besoins en logements. En effet, la baisse du nombre moyen de personnes par logement devant se poursuivre en raison du vieillissement de la population, aura pour conséquence qu'à population constante, plus de logements seront nécessaires.

Cette tension sur le logement se traduit tout d'abord par une hausse de la part du budget consacrée à ce poste de dépense et ensuite pour les ménages les plus modestes, par des difficultés croissantes d'accès au logement.

Les CCAS et les services logement des communes sont donc de plus en plus sollicités, tant pour accompagner l'accès que pour soutenir le maintien dans le logement (notamment face à des coûts croissants).

Cette pression devrait s'intensifier dans les années à venir avec une hausse des situations de parents ne pouvant plus se séparer faute de solution de relogement pour l'un des conjoints ; de jeunes adultes contraints de rester dans le logement parental, surtout dans les familles modestes ; de surpeuplement et de mal logement.

Pour autant, des leviers existent pour répondre à ces enjeux, notamment en mobilisant les logements sous-occupés, souvent par des seniors.

Là encore, l'action communale peut agir en proposant aux personnes âgées une offre de logements permettant un parcours résidentiel. Les CCAS doivent alors anticiper ces changements avec les aînés (avant leurs 70 ans).

Les CCAS ont ainsi un rôle essentiel à jouer pour proposer des solutions, en articulant leur connaissance fine des situations d'isolement avec les contraintes réglementaires d'urbanisme (PLU-I, PLH, ZAN, etc.) et des formes innovantes d'habitat (cohabitation intra ou inter-générationnelle, partage de grands logements, etc.).

Aussi, la projection quantitative des besoins à l'horizon 2032 confirme la place stratégique d'un CCAS dans l'articulation des politiques publiques entre elles, au service de l'intérêt général.

Les mutations économiques

Au cours des dernières années, nous avons tous été témoins de profondes évolutions économiques, dont les effets ont été particulièrement lourds pour les ménages les plus fragiles.



La pauvreté a connu une progression marquée, notamment sous l'effet de la crise sanitaire liée au COVID-19. En témoignent, par exemple, les fortes hausses du nombre de bénéficiaires du RSA en 2020.

Par la suite, la crise énergétique a accentué les difficultés : les ménages les plus modestes, souvent logés dans des habitations mal isolées, ont subi de plein fouet la hausse des prix de l'énergie. À cela s'ajoute la dépendance à des véhicules anciens, énergivores et coûteux à entretenir. Pour ces ménages, l'accès à des solutions plus écologiques, comme l'achat d'un véhicule électrique, même d'occasion, reste hors de portée.

Enfin, la reprise de l'inflation a touché de manière disproportionnée les plus pauvres. L'augmentation du prix des biens de consommation courante — comme la baguette de pain — pèse bien plus lourdement dans le budget d'un ménage modeste que dans celui d'un foyer plus aisé.

Ce document met en lumière deux de ces dynamiques, bien que de nombreux autres facteurs pourraient également être pris en compte pour comprendre l'aggravation des inégalités économiques et sociales de ces dernières années.

L'inflation et ses effets sur les besoins alimentaires

Entre 2022 et 2024, l'inflation a particulièrement touché les produits alimentaires, révélant une crise structurelle du système agroalimentaire.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs combinés : crise agricole, spéculation sur les denrées alimentaires, enjeux de qualité nutritionnelle, mais aussi pressions environnementales. L'ensemble de ces dynamiques a conduit à une forte augmentation du coût de l'alimentation, avec des conséquences directes sur les ménages les plus fragiles.

Pour l'action sociale communale, cela s'est traduit par une hausse significative des demandes d'aide alimentaire, et par le développement d'initiatives locales, dont certaines avaient déjà émergé lors de la crise COVID en 2020.

Les CCAS ont souvent été en première ligne pour accompagner ou coordonner ces réponses, en soutenant par exemple la mise à disposition de locaux, de moyens logistiques pour la collecte, ou encore la création d'épiceries sociales.

Si l'on observe actuellement une stabilisation des prix, les risques de nouvelles hausses restent élevés.

Plusieurs facteurs structurels laissent craindre une reprise de l'inflation alimentaire :

- fluctuation des marchés agricoles,
- dérèglement climatique,
- augmentation de la demande mondiale,
- exigence croissante en matière de qualité,
- pollution de l'eau nécessitant des traitements coûteux, etc.

Dans ce contexte, les ménages les plus modestes seront, une fois encore, les premières victimes de ces tensions sur les prix.

Les collectivités territoriales prennent progressivement la mesure de ces enjeux, notamment à travers l'élaboration de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT)¹.

Les CCAS y ont un rôle central à jouer, car au-delà des enjeux de qualité, ils sont confrontés à des réalités de besoins alimentaires quantitatifs non couverts. La fracture sociale s'élargit entre ceux qui ont les moyens de garantir une alimentation suffisante et équilibrée à leur foyer, et ceux qui deviennent dépendants des dispositifs de distribution alimentaire.

Par ailleurs, les travaux du Compas mettent en lumière une inégalité paradoxale dans l'accès à l'aide alimentaire communale pour les enfants.

En effet, malgré une tarification sociale dans les cantines, l'aide réelle (en euros) versée par la collectivité profite davantage aux familles les plus aisées. Cela s'explique par le fait que ces familles, souvent bi-actives, utilisent davantage le service de restauration scolaire. À l'inverse, un enfant issu d'un ménage pauvre, bien que bénéficiant d'un tarif réduit, y recourt parfois de façon très occasionnelle.

Résultat : une aide moindre pour les familles les plus en difficulté [1].

Dans la perspective de 2032, il devient indispensable de repenser l'ensemble de la politique communale d'aide à l'alimentation, en tenant compte à la fois de la quantité, de la qualité et de l'accès effectif aux dispositifs.

L'évolution récente des besoins permet d'anticiper les défis à venir. À ce titre, les CCAS doivent jouer pleinement leur rôle de vigie et de force de proposition dans le débat public. Ils peuvent alerter, objectiver les besoins, et rappeler que l'aide alimentaire est désormais un levier incontournable de l'action sociale, pour un nombre croissant de ménages — et qu'elle le sera plus encore demain.

1/ <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

L'augmentation des inégalités de revenus

La pauvreté a progressé au cours des dernières années, mais elle ne constitue que la partie émergée d'un phénomène plus large : l'augmentation des inégalités de revenus.

On observe en effet une croissance parallèle du nombre de ménages situés juste au-dessus du seuil de pauvreté, accentuant la fragilité sociale de pans entiers de la population.

Derrière la notion de « ménages pauvres », se cachent en réalité des situations très diverses telles que des personnes sans ressources, exclues des dispositifs tel le RSA (jeunes, primo-arrivants...) ; des allocataires des minima sociaux ; des travailleurs pauvres ou encore des ménages à revenus modestes, qui dépassent à peine les seuils d'éligibilité à certaines aides.

Les CCAS sont en première ligne pour appréhender la complexité de ces profils. À travers leurs aides facultatives, l'accompagnement vers les droits ou encore le soutien à la gestion budgétaire, ils sont au contact direct des réalités de terrain et des évolutions sociales locales.

De ce fait, la progression des ménages à faibles ou très faibles revenus aura des impacts majeurs sur les budgets des collectivités locales.

Ces effets se manifesteront notamment par

- une augmentation des tranches tarifaires les plus basses dans les tarifications des services publics ;
- un risque accru de non-recours aux politiques publiques communales (accès aux services culturels, sportifs, ou de mobilité) ;
- une hausse des impayés (cantines, loyers, services périscolaires, etc).

Dans ce contexte, les CCAS ont à nouveau un rôle stratégique à jouer. Leur connaissance fine des territoires leur permet de soutenir la mise en œuvre de politiques de tarification plus adaptées, d'accompagner les ménages dans l'accès aux services publics et de favoriser une inclusion sociale réelle dans des domaines aussi variés que le logement, l'éducation, la culture, les loisirs, etc.

Grâce à l'analyse des données disponibles et aux tendances observées localement, le Compas est en mesure d'esquisser ce que pourrait être la distribution des revenus à l'horizon 2032

afin d'en anticiper les conséquences sociales pour chaque commune et intercommunalité.

Ces projections permettent d'interpeller les élus sur les choix d'orientation à prendre, afin de garantir que tous les habitants, quelle que soit leur situation économique, puissent bénéficier des services publics de demain.

L'accès aux droits

Deux mutations majeures ont aujourd'hui un impact considérable sur les ménages les plus fragiles, et par conséquent sur l'activité des CCAS.



D'une part, la mutation technologique transforme en profondeur les modalités d'accès aux droits, mais aussi les conditions d'accès à l'emploi.

La dématérialisation croissante des démarches et des services publics peut créer de nouvelles formes d'exclusion pour les publics les moins connectés ou les moins à l'aise avec le numérique.

D'autre part, la mutation de notre système de protection sociale se manifeste par une volonté d'évolution des réponses apportées au niveau national.

Cette réorientation des politiques sociales, souvent marquée par une logique de responsabilisation individuelle, modifie les conditions d'accompagnement et les attendus vis-à-vis des usagers.

La mutation technologique

Le développement des plateformes numériques s'est accompagné d'un transfert progressif de nombreuses fonctions auparavant assurées par des professionnels vers des dispositifs dématérialisés.

Cette évolution, censée simplifier les démarches, a en réalité complexifié l'accès aux droits pour une partie importante de la population. Dans le cadre des missions du Compas,

nous observons que les ménages les plus précaires utilisent bien plus fréquemment le numérique pour des démarches administratives (emploi, aides sociales, accès aux services publics par exemple) que le reste de la population qui l'utilise essentiellement pour la déclaration fiscale.

Depuis plus de dix ans, dans de nombreux services publics (Caf, Cnam, Impôts, France Travail), le numérique remplace progressivement l'humain (et encore plus demain avec l'intelligence artificielle).

Cette transformation soulève une question de fond : le coût du tout-numérique est-il réellement plus faible que celui d'un accompagnement humain ? Avec les dépenses liées aux logiciels, à leur déploiement, à leur maintenance ou à leur hébergement, l'économie réalisée mérite d'être interrogée.

Dans ce contexte, les CCAS ont joué un rôle pivot. Présents sur tout le territoire, ils ont assuré une fonction essentielle de médiation et d'accompagnement numérique auprès des publics les plus fragiles, souvent en lien avec d'autres structures comme les Maisons France Services².

Cette mission restera indispensable dans les années à venir car la réduction de la fracture numérique paraît illusoire à court terme.

En effet, le vieillissement démographique, les évolutions rapides des technologies ainsi que les difficultés persistantes d'une partie de la jeunesse à gérer ses démarches en ligne vont continuer à complexifier la situation. Sans compter que les coûts toujours plus élevés d'accès au numérique fragilisent le budget des ménages les plus modestes (équipements, abonnements, couverture réseau, etc.). Autant d'obstacles qui rendent l'accès aux droits loin d'être universel s'il se limite aux plateformes numériques.

Enfin, les conséquences économiques de cette exclusion numérique ne doivent pas être négligées.

À titre d'exemple, les prestations sociales représentent chaque mois près de 5,5 millions d'euros pour la ville de Niort (soit 60 millions par an). Si 20% de ces droits ne sont pas ouverts, c'est plus de 12 millions d'euros par an qui manqueraient à l'économie locale puisque

ces ressources sont généralement immédiatement réinjectées dans les commerces de proximité (les prestations sociales n'étant que très marginalement thésaurisées).

L'enjeu de l'inclusion numérique ne relève donc pas seulement de la solidarité, mais aussi du développement local.

Pour les années à venir, les CCAS devront rester au cœur de cette mission d'accès aux droits, garante de cohésion sociale et de vitalité économique locale.

Les réformes du système de protection sociale

Si chacune des réformes engagées dans le champ de la protection sociale répond à des objectifs d'intérêt national, elles ont pour effet collatéral de renforcer la pression sur les dispositifs d'action sociale de proximité. **Les CCAS, en tant que guichet de dernier recours, sont en première ligne pour amortir les conséquences locales de ces réformes.**

Prenons l'exemple de la réforme des retraites :

l'allongement de la durée d'activité repousse l'âge d'entrée dans le statut de retraité. Ce recul a un effet direct sur les solidarités familiales, notamment dans les situations de dépendance : les personnes âgées de 60 à 65 ans, souvent sollicitées comme aidants familiaux, seront encore en activité professionnelle et donc moins disponibles pour accompagner leurs proches âgés. Cela entraînera un report de la charge d'accompagnement vers des intervenants professionnels, dont le financement repose, au moins en partie, sur les collectivités locales.

Par ailleurs, cette réforme des retraites entraînera également une baisse de revenus pour les sexagénaires ne pouvant valider une carrière complète. Cela générera de nouvelles demandes d'aides financières adressées aux CCAS.

Le même mécanisme est à l'œuvre avec les réformes de l'assurance chômage, qui tendent à réduire la durée d'indemnisation ou le niveau de revenu des demandeurs d'emploi, particulièrement ceux de longue durée. Là encore, l'action sociale locale devra compenser partiellement les effets de ces ajustements.

2/ <https://www.france-services.gouv.fr/>

Enfin, la réforme du RSA, qui introduit davantage de conditionnalité dans l'accès aux droits, pourrait entraîner des suspensions de droits. Ces interruptions de ressources fragilisant les ménages concernés conduiront à une sollicitation accrue aux aides facultatives délivrées par les CCAS.

En somme, chaque réforme nationale a une cohérence propre, mais ses impacts locaux sont souvent sous-estimés. La réduction des droits nationaux se traduit mécaniquement par une augmentation des besoins sociaux exprimés localement, que seuls les CCAS – dernier filet de sécurité – pourraient être en capacité d'absorber. Leur rôle, déjà central, est ainsi appelé à se renforcer durablement dans les années à venir.

Les mutations environnementales

Le dérèglement climatique se traduit par des effets multiples, autant sur les conditions de logement que les déplacements professionnels ou le cadre de vie.



La mobilité

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre. Pour autant, sur le terrain, les CCAS et acteurs locaux constatent que la mobilité reste un frein majeur à l'accès à l'emploi pour les populations les plus précaires.

Depuis début 2021, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi sans qualification s'est accompagnée d'une hausse des emplois précaires, des emplois dits « uberisés » ou encore des travailleurs pauvres.

Les réformes récentes de l'assurance chômage ou du RSA tendent à renforcer ce recours à des formes d'emploi fragiles, ces derniers s'accompagnant de nombreuses contraintes. Le télétravail est en effet souvent incompatible avec les métiers de livreurs, caissiers, saisonniers agricoles, serveurs dans la restauration, aides à domicile.

De plus, la précarité de l'emploi se traduit bien souvent par des changements réguliers de lieux de travail, engendrant des migrations pendulaires (déplacements domicile/travail) fréquentes et variables.

Enfin, ces emplois s'exercent souvent en horaires décalés (nettoyage de locaux, services à la personne, restauration, etc.) ou nécessitent une mobilité liée à la nature même du travail (livraison, aide à domicile). Autant de contraintes qui rendent l'usage des transports en commun quasi impossible et obligent ces actifs précaires à disposer d'un véhicule personnel.

La hausse attendue du prix du carburant pèse lourdement sur ces actifs aux ressources limitées. De même, l'accès à un véhicule électrique leur est inaccessible compte tenu des coûts d'acquisition ou de location. À cela s'ajoute un autre frein, à savoir le coût du permis de conduire prohibitif pour de nombreux jeunes, limitant ainsi leur accès à l'emploi.

Dans ce contexte, soutenir la mobilité des publics les plus précaires, tout en respectant les enjeux environnementaux, constituera un enjeu clé du prochain mandat. Cela passe par des aides adaptées à la mobilité, la promotion de solutions alternatives accessibles, ainsi que par un accompagnement à l'acquisition du permis de conduire.

Le logement

Le logement représente une des premières sources d'émission de CO₂, notamment via la consommation énergétique. Or, les ménages les plus fragiles – qu'ils soient locataires du parc privé ou propriétaires – habitent souvent des logements mal isolés, peu adaptés aux changements climatiques. L'amélioration de ces logements est un défi majeur pour ces populations, souvent dans l'incapacité de financer les travaux nécessaires. **Or la réduction des aides publiques et la complexité d'accès aux dispositifs compliquent encore davantage la rénovation des logements concernés.**

Pour les locataires du privé, la rénovation dépend de la volonté des propriétaires bailleurs, parfois insensibles aux besoins d'amélioration, sans scrupules à mettre en location des « passoires énergétiques » et même à se transfor-

mer en «marchands de sommeil». Cela oblige de nombreux ménages à vivre dans des logements insuffisamment chauffés l'hiver et fournaises l'été, souvent humides, qui se dégradent, avec des incidences néfastes pour la santé.

Les analyses menées par le Compas montrent que, paradoxalement, les ménages les plus précaires consomment moins d'énergie mais subissent davantage les effets du dérèglement climatique :

- D'une part, les hausses des coûts de l'énergie impactent non seulement leur budget «logement» mais aussi celui de leurs déplacements professionnels.
- D'autre part, les quartiers denses et les grands ensembles, dans lesquels résident souvent ces populations, les exposent davantage aux îlots de chaleur.

Enfin, l'impossibilité pour ces ménages de disposer d'une résidence secondaire ou de partir en vacances, ne leur permet pas de «fuir» ces conditions et d'échapper aux canicules urbaines.

La prise en compte de ces réalités par les élus locaux doit guider la mise en œuvre de réponses adaptées. L'objectif est d'éviter que ces inégalités «environnementales» ne se creusent entre habitants d'une même commune, en permettant à tous l'accès à un logement et à une mobilité adaptée aux changements climatiques.

Conclusion

En conclusion, porter ce regard d'anticipation sur les réalités qui se dessinent à l'horizon de la fin du prochain mandat permet de réaffirmer une conviction forte :

Les CCAS sont et resteront des acteurs essentiels de l'action publique locale.

L'une des forces majeures des CCAS est la transversalité, du fait de leur position centrale. Ils sont en effet en mesure de faire le lien entre les politiques publiques et de rassembler les services d'une collectivité autour des grands enjeux sociaux.

A titre d'exemples :

- lutter contre l'isolement des seniors nécessite, au-delà des services de la solidarité, de mobiliser ceux de l'urbanisme et du logement ;
- améliorer l'accès à l'alimentation implique de travailler avec le service éducation pour favoriser l'accès à la restauration scolaire ;
- réduire le non-recours permet de soutenir le commerce de proximité.

Ces enjeux sont multiples, imbriqués et ne peuvent être abordés efficacement qu'avec une approche transversale et décroisée — ce que permet précisément un CCAS.

C'est dans cet esprit que le Compas a construit le **diagnostic SONAR**.

Il permet de quantifier les besoins de demain et mettre à votre service une expertise issue de centaines de groupes de travail menés avec les CCAS chaque année. Il permet également de mettre en lumière les enjeux sociaux de demain à prendre en compte dans les priorités du prochain mandat.

Notre objectif a été de mettre en évidence, dans ce monde où les mutations concerneront avant tout les plus fragiles de nos sociétés, la place originale des CCAS/CIAS dans l'action des communes ou des intercommunalités.

Dans le cadre de nos travaux pour l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) de début de mandat, ces différents éléments seront aussi développés afin d'accompagner le mieux possible votre action sociale communale ou intercommunale tout au long du mandat à venir.

Anticiper aujourd'hui les
enjeux sociaux de demain

SONAR PROSPECTIF



Référence :

[1] Compas zOOM n°28 - «La mesure du non-recours aux politiques publiques locales par les habitants des quartiers de la politique de la ville, Compas, 5/06/2023 : [en ligne](#)

Publication du bureau d'études Compas, expert des politiques sociales dans les territoires

Directeur de la publication : Hervé Guéry

Auteur du n°32 : Hervé Guéry

Ont participé à ce numéro : Stéphanie Bigo, Sandy Morice et Sophie Planchais-Drugeot

ISSN : 2267-9103



LE COMPAS



DANS MA POCHE

@compas

02 51 80 69 80

www.lecompas.fr

contact@compas-tis.com

